



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20220330-DELIB2022035D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 30 MARS 2022

Convocation adressée aux
délégués le :

24 Mars 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 43

Délibération affichée le :

1^{er} Avril 2022

Délibération certifiée
exécutoire le :

1^{er} Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Pascale JOURDAIN, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAINNE, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART.

Etaient excusés : M. Sylvain ROBERT, M. Yves DUPONT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Ont donné procuration : Monsieur Jean François CARON à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur André GUILLOU à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Alain QUEVA, Monsieur Kévin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Anne Sophie DUBOIS à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Gorges KOPROWSKI, Monsieur Olivier GACQUERES à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean Louis LEFEBVRE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : M. Jean Michel DUPONT

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement pour l'ensemble des budgets, il est proposé, après affectation obligatoire, d'affecter l'excédent disponible à l'excédent reporté de fonctionnement du budget primitif 2022 ; l'excédent disponible du budget annexe Bâtiments sera reversé au budget principal.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,

Considérant que tout est régulier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

Budget principal :

**5D
AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
2021**

Un excédent de fonctionnement de 7 722 388.90 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 6 647 303.12 euros.

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 1 075 085.78 euros

Budget annexe Bâtiments :

Un excédent de fonctionnement de 518 410.94 € ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 518 410.94 euros.

(Reversé au budget principal via le compte 6522 : 518 410.94 €).

Budget annexe Terrains :

Un excédent de fonctionnement de 1.38 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 1.38 euros.

Budget annexe Tic :

Un excédent de fonctionnement de 106 970.86 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 106 970.86 euros.

Budget annexe Assainissement :

Un excédent de fonctionnement de 552 179.15 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant

Déficit résiduel à reporter : néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : néant.

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 552 179.15 euros.

Budget annexe Eau potable :

Un excédent de fonctionnement de 599 705.80 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant

Déficit résiduel à reporter : néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 212.40 euros.

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 599 705.80 euros

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

André KUCHCINSKI

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES